

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 12 décembre 2006 à 19 h 30, au Centre culturel et communautaire Thérèse-De Blainville, 120, boulevard du Séminaire, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Normand Lemay, Alain Portelance et Alain St-Jean, tous commissaires, ainsi que Mme Karine Lefrançois et M. Denis Claude Blais, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Rémi Tremblay, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Mmes Diane Gladue, dir. serv. dév. comp. pers., Johanne Marra, dir. serv. form. gén. jeunes, Nathalie Martel, dir. serv. ress. hum., Julie Brunelle, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., MM. Dominique Robert, dir. serv. org. scol., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., Gilles Banville, dir. adj. serv. org. scol., Jonathan Desjardins Mallette, cons. jur. serv. aff. corp. et comm., Mmes Lyson Dompiere, coord. serv. org. scol., Anik Gagnon, coord. serv. aff. corp. et comm., MM. Michel Gratton, cons. dir. gén. et Yves Mallette, cons. serv. org. scol.

M. Daniel B. Bisson a prévenu de son retard.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CC-061212-2580

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2006, avec les corrections suivantes :

- Page 1442, inscrire : « M. Daniel B. Bisson occupe son siège à 20 h 35 »;
- Page 1446, inscrire : « MM. Daniel B. Bisson, Claude Girard et Alain St-Jean quittent temporairement leur siège à 22 h 10. »;
- Page 1447, inscrire : « MM. Daniel B. Bisson, Claude Girard et Alain St-Jean occupent leur siège à 22 h 15. »;
- Page 1454, inscrire : « MM. Daniel B. Bisson et Claude Girard quittent temporairement leur siège à 11 h 20 et l'occupent à nouveau à 11 h 30. »

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Dominique Sylvain, mère d'un élève de l'école Saint-Gabriel, commente le transfert du Programme d'éducation internationale 3^e secondaire de l'école Saint-Gabriel à l'école secondaire Rive-Nord à compter de l'année 2007-2008.

M. Michel Mélançon, président du conseil d'établissement de l'école Félix-Leclerc, commente le résultat des travaux du comité ad hoc sur l'organisation scolaire à Bois-des-Filion.

M. Jean-François Lafond, membre parent du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents, fait état de l'impact de la proposition n^o 1 du Cadre d'organisation scolaire 2007-2008, concernant le Domaine Paquin, sur les écoles Rose-des-Vents et des Lucioles.

M. Daniel B. Bisson occupe son siège à 19 h 55.

Mme Danielle Deraîche, parent de l'école Plateau-Saint-Louis, commente le rattachement du territoire de cette école à l'aire de desserte de la Polyvalente Sainte-Thérèse.

Mmes Nathalie Plante et Isidé Giuliani, MM. Guy Dauphinais, Pascal Tremblay, enseignants à l'école secondaire Rive-Nord et Sylvain Parent, enseignant, membre enseignant et délégué syndical à cette école, font état de la position des enseignants de leur école relativement à la proposition n^o 20 du Cadre d'organisation scolaire 2007-2008.

M. Martin Lauzon, président du Syndicat de l'enseignement du secondaire des Basses-Laurentides, commente le bilan du Plan stratégique 2003-2006 de la Commission scolaire.

Mme Sylvie Turgeon, du Syndicat de l'enseignement du secondaire des Basses-Laurentides, aborde divers sujets en relation avec la gestion de la Commission scolaire.

Mme Karine Lefrançois quitte temporairement son siège à 20 h 15.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n^o CC-061212-2581

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE PROLONGER la période de questions du public.

Adopté

Il est 20 h 20.

M. Pierre St-Jacques, du Syndicat de l'enseignement du secondaire des Basses-Laurentides, aborde divers sujets en lien avec les relations de travail entre les enseignants et la Commission scolaire.

Mme Karine Lefrançois reprend son siège à 20 h 25.

M. Benoît Gagnon quitte son siège à 20 h 25 et l'occupe à nouveau à 20 h 30.

Mme Michèle Meloche, enseignante à l'École secondaire Liberté-Jeunesse, commente l'évaluation des apprentissages, ainsi que l'application de la semaine de 32 heures.

Mme Marie France-Boyer, directrice générale adjointe, répond à plusieurs éléments soulevés concernant les relations de travail.

Mme Lyne Deschamps quitte son siège à 20 h 30 et l'occupe à nouveau à 20 h 35.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-061212-2582

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1 Cadre d'organisation scolaire 2007-2008 - adoption;
6. Cession de terrain à la Ville de Saint-Eustache : complexe de soccer intérieur;
- 7.1 Compte rendu de la commission d'étude éducative du 7 novembre 2006;
- 8.2.1 Rapport des commissaires-parents du 30 novembre 2006;
- 8.3.1 Renouveau pédagogique;
- 9.1 Motion de félicitations – Jeux d'hiver du Québec 2009.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

Mme Rita-Thérèse Poisson et M. André Contant quittent leur siège à 20 h 45 et l'occupent à nouveau à 20 h 50.

M. Denis Claude Blais quitte temporairement son siège à 20 h 45.

M. Alain Portelance occupe son siège à 20 h 50.

Mme Maureen Pagé quitte temporairement son siège à 20 h 50 et l'occupe à nouveau à 21 h.

ORGANISATION SCOLAIRE 2007-2008 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR A

Résolution n° CC-061212-2583

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2007-2008 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que les écoles de ce secteur connaîtront une stabilité relative de leur clientèle en 2007-2008;

ATTENDU que depuis deux ans, la clientèle du domaine Paquin rattachée à l'école des Lucioles fréquente cette même école et connaît ainsi une certaine stabilité;

ATTENDU qu'un consensus ne s'est pas dégagé entre les écoles des Lucioles, Horizon-du-Lac, des Perséides et Rose-des-Vents pour la modification de leur aire de desserte;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE N'APPORTER aucun changement au découpage des aires de desserte du secteur A;

DE RÉSERVER, dans les écoles primaires du secteur A, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter les instances concernées au printemps 2007 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2007-2008 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves.

POUR (12) : Johanne Beaulieu, Normand Chalifoux, André Contant, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Paule Fortier, Jocelyn Gardner, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance et Guylaine Richer.

CONTRE (12) : Josée Bastien, Daniel B. Bisson, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Sandra East, Benoît Gagnon, Claude Girard, Lise Landry, Normand Lemay, Johanne Roy et Alain St Jean.

Étant donné l'égalité des voix, la présidente a voix prépondérante, ce qui implique qu'elle tranche le débat.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2007-2008 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR A Résolution n° CC-061212-2584

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2007-2008 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU les variations de clientèles qui apparaissent dans les prévisions de clientèles;

ATTENDU que dans ce secteur certaines municipalités pourraient connaître de nouveaux développements domiciliaires en 2007-2008;

ATTENDU que les prévisions de clientèles ne comprennent pas les nouveaux élèves d'un nouveau développement domiciliaire;

ATTENDU l'importance d'impliquer les milieux dans la recherche de solutions pour faire face aux variations de clientèles, conformément à la politique sur le processus de consultation;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'INVITER des représentants du conseil d'établissement des écoles de ce secteur, les directions d'école et les commissaires concernés à participer à des rencontres de travail avec le Service de l'organisation scolaire, afin d'analyser les variations de clientèles qui pourraient se manifester à partir de 2008-2009 et de formuler des recommandations. À ces rencontres, des écoles voisines d'un autre secteur pourront également être invitées afin de participer aux recherches de solutions;

D'ORGANISER ces rencontres de travail entre janvier 2007 et juin 2007.

Adopté

M. Denis Claude Blais reprend son siège à 21 h 5.

ORGANISATION SCOLAIRE 2007-2008 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR A Résolution n^o CC-061212-2585

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2007-2008 »;

ATTENDU les avis reçus des conseils d'établissement des écoles des Pins et des Perséides;

ATTENDU que l'école des Perséides ne dispose pas de locaux en 2007-2008 pouvant recevoir plus de groupes d'élèves;

ATTENDU le niveau de satisfaction des parents concernés, du conseil d'établissement et du personnel de l'école des Pins quant à l'organisation des services;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE MAINTENIR les groupes de préscolaire 4 ans à l'école des Pins;

D'ÉVALUER, à compter de 2008-2009, la possibilité de relocaliser les groupes de préscolaire 4 ans à l'école des Perséides en fonction de la disponibilité des locaux.

POUR (22) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, Maryse Chevalier, André Contant, Ginette Cyr, Paola De Monte, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Lise Landry, Normand Lemay, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance, Guylaine Richer et Johanne Roy.

CONTRE (2) : Claude Girard et Alain St Jean.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2007-2008 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR B
Résolution n° CC-061212-2586

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2007-2008 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU les variations de clientèles qui apparaissent dans les prévisions de clientèles;

ATTENDU l'importance d'impliquer les milieux dans la recherche de solutions pour faire face aux variations de clientèles, conformément à la politique sur le processus de consultation;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'INVITER des représentants du conseil d'établissement des écoles de ce secteur, les directions d'école et les commissaires concernés à participer à des rencontres de travail avec le Service de l'organisation scolaire, afin d'analyser les variations de clientèles qui pourraient se manifester à partir de 2008-2009 et de formuler des recommandations. À ces rencontres, des écoles voisines d'un autre secteur pourront également être invitées afin de participer aux recherches de solutions;

D'ORGANISER ces rencontres de travail entre janvier 2007 et juin 2007;

DE RÉSERVER, dans les écoles primaires du secteur B, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter les instances concernées au printemps 2007 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2007-2008 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2007-2008 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR C
Résolution n° CC-061212-2587

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2007-2008 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU une erreur technique inscrite dans le répertoire des aires de desserte concernant une section de la montée Gagnon située à Blainville;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE MODIFIER les aires de desserte des écoles Le Tournesol et Plateau Saint-Louis, par le rattachement de la totalité de la montée Gagnon située dans la municipalité de Blainville à l'école Plateau Saint-Louis;

DE PERMETTRE aux parents visés par la modification qui précède de choisir que leurs enfants, qui fréquentent une autre école que l'école Plateau Saint-Louis, puissent terminer leur primaire dans l'école fréquentée en 2006-2007.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2007-2008 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR C

Résolution n^o CC-061212-2588

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2007-2008 »;

ATTENDU que le développement domiciliaire de Fontainebleau pourrait entraîner un surplus d'élèves à cette école dès 2007-2008;

ATTENDU le retour de consultation du conseil d'établissement de cette école;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE CIBLER en premier lieu pour d'éventuels transferts, en tenant compte du critère géographique, les nouveaux élèves des rues suivantes du secteur de Rochefort : de Rochefort, de Chaumont, de Talcy, de Montmuran et de Tarascon, ainsi que les prochaines rues dans ce secteur;

DE CIBLER, advenant que d'autres transferts d'élèves deviennent nécessaires, les élèves des rues suivantes qui seront transférés : Ambroise-Filion, Charbonneau, d'Alma, de Brome, Hubert-Gratton, Marcel-Giguère, Maurice-Lecompte et montée Oudard.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2007-2008 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR C

Résolution n^o CC-061212-2589

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2007-2008 »;

ATTENDU le retour de consultation du conseil d'établissement de l'école de Fontainebleau;

ATTENDU la résolution du conseil des commissaires du 13 décembre 2005 (rés. n° CC-051213-2338);

ATTENDU la demande du conseil de ville de Blainville pour l'ajout d'une école dans le secteur de Fontainebleau;

ATTENDU le fait que de nombreux élèves de ce secteur doivent fréquenter d'autres écoles environnantes;

ATTENDU que la demande d'une nouvelle école, adressée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) depuis quatre ans, demeure sans réponse;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

D'EXIGER de la part du MELS une réponse immédiate et écrite concernant la demande de construction d'une nouvelle école pour le secteur de Fontainebleau.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2007-2008 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR C Résolution n° CC-061212-2590

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2007-2008 »;

ATTENDU les variations de clientèles qui apparaissent dans les prévisions, notamment l'augmentation de la clientèle de l'aire de desserte de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption pour 2008-2009;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU l'importance d'impliquer les milieux dans la recherche de solutions pour faire face aux variations de clientèles, conformément à la politique sur le processus de consultation;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Maureen Pagé

D'INVITER les conseils d'établissement des écoles de ce secteur, les directions d'école et les commissaires concernés à participer à des rencontres de travail avec le Service de l'organisation scolaire, afin d'analyser les variations de clientèles qui pourraient se manifester à partir de 2008-2009 et de formuler des recommandations. À ces rencontres, des écoles voisines d'un autre secteur pourront également être invitées afin de participer aux recherches de solutions;

D'ORGANISER ces rencontres de travail entre janvier 2007 et juin 2007;

DE RÉSERVER, dans les écoles primaires du secteur C, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter les instances concernées au printemps 2007 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2007-2008 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2007-2008 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR D

Résolution n° CC-061212-2591

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2007-2008 »;

ATTENDU que la baisse de clientèles primaires se poursuit dans ce secteur;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU l'importance d'impliquer les milieux dans la recherche de solutions pour faire face aux variations de clientèles, conformément à la politique sur le processus de consultation;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Alain St-Jean

D'INVITER les conseils d'établissement des écoles de ce secteur, les directions d'école et les commissaires concernés à participer à des rencontres de travail avec le Service de l'organisation scolaire, afin d'analyser les variations de clientèles qui pourraient se manifester, à partir de 2008-2009 et de formuler des recommandations. À ces rencontres, des écoles voisines d'un autre secteur pourront également être invitées afin de participer aux recherches de solutions;

D'ORGANISER ces rencontres de travail entre janvier 2007 et juin 2007;

DE RÉSERVER, dans les écoles primaires du secteur D, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter les instances concernées au printemps 2007 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2007-2008 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2007-2008 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR E

Résolution n° CC-061212-2592

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2007-2008 »;

ATTENDU la recommandation du comité ad hoc formé par le conseil des commissaires sur l'avenir de l'école Félix-Leclerc;

ATTENDU les avis émis par les conseils d'établissement des écoles concernées et du comité de parents;

ATTENDU l'utilisation de locaux en 2006-2007 et les besoins d'utilisation pour les années subséquentes par la direction du service de la formation générale des jeunes pour l'organisation de services au personnel des écoles;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

DE CONSTITUER une école primaire à Bois-des-Filion (dite institutionnelle), en révoquant l'acte d'établissement de l'école Félix-Leclerc qui devient le pavillon Félix-Leclerc rattaché à l'école Le Rucher et en modifiant l'acte d'établissement de l'école Le Rucher de façon conforme à ce qui précède;

DE PERMETTRE à la direction du service de la formation générale des jeunes d'utiliser les locaux du pavillon Félix-Leclerc de l'école Le Rucher;

DE RECOMMANDER au conseil d'établissement de l'école Le Rucher, selon des modalités qu'il définira, d'inviter le conseil d'établissement de l'école Félix-Leclerc à participer à ses travaux pour la mise en place de l'année 2007-2008, en conformité avec les devoirs prévus pour un conseil d'établissement dans la Loi sur l'instruction publique;

DE RÉSERVER, dans les écoles primaires du secteur E, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter les instances concernées au printemps 2007 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2007-2008 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves.

Adopté

M. Alain St-Jean quitte temporairement son siège à 21 h 30.

Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette quitte temporairement son siège à 21 h 30 et l'occupe à nouveau à 21 h 35.

ORGANISATION SCOLAIRE 2007-2008 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR E

Proposition

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2007-2008 »;

ATTENDU que selon les prévisions du MELS, un surplus de clientèle est attendu dès septembre 2007 et que cette augmentation se maintiendra;

ATTENDU que deux des locaux de l'école sont utilisés par des groupes CER, dont les élèves proviennent de plusieurs autres secteurs et municipalités;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation, en particulier ceux du comité de parents et du comité EHDAA;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ÉVALUER, suite à la période d'inscription des élèves se terminant le 31 mars 2007, la pertinence de relocaliser en 2007-2008 les deux groupes CER de l'école Jeunes du monde dans une autre école, en fonction des besoins, des lieux de résidence des élèves et des locaux libres dans les écoles;

D'ASSURER, le cas échéant, que les conditions maximales seront mises en place par la direction du service de la formation générale des jeunes et les directions d'école, pour accompagner les élèves et leurs parents dans cette relocalisation.

AMENDEMENT

Résolution n° CC-061212-2593

Il est proposé par Mme Sandra East

D'AMENDER la proposition de Mme Karine Lefrançois en ajoutant un troisième paragraphe qui se lirait comme suit :

« *D'ASSURER*, s'il y a relocalisation de ces groupes, que ce changement sera viable pour un minimum de trois ans dans la nouvelle école qui les recevra. »

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2007-2008 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR E

Résolution n° CC-061212-2594

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2007-2008 »;

ATTENDU que selon les prévisions du MELS, un surplus de clientèle est attendu dès septembre 2007 et que cette augmentation se maintiendra;

ATTENDU que deux des locaux de l'école sont utilisés par des groupes CER, dont les élèves proviennent de plusieurs autres secteurs et municipalités;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation, en particulier ceux du comité de parents et du comité EHDAA;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ÉVALUER, suite à la période d'inscription des élèves se terminant le 31 mars 2007, la pertinence de relocaliser en 2007-2008 les deux groupes CER de l'école Jeunes du monde dans une autre école, en fonction des besoins, des lieux de résidence des élèves et des locaux libres dans les écoles;

D'ASSURER, le cas échéant, que les conditions maximales seront mises en place par la direction du service de la formation générale des jeunes et les directions d'école, pour accompagner les élèves et leurs parents dans cette relocalisation.

D'ASSURER, s'il y a relocalisation de ces groupes, que ce changement sera viable pour un minimum de trois ans dans la nouvelle école qui les recevra.

Adopté

M. Alain St-Jean reprend son siège à 21 h 40.

ORGANISATION SCOLAIRE 2007-2008 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR E
Résolution n^o CC-061212-2595

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2007-2008 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU les variations de clientèles qui apparaissent dans les prévisions de clientèles;

ATTENDU que dans ce secteur certaines municipalités pourraient connaître de nouveaux développements domiciliaires en 2007-2008;

ATTENDU que les prévisions de clientèles ne comprennent pas les nouveaux élèves d'un nouveau développement domiciliaire;

ATTENDU l'importance d'impliquer les milieux dans la recherche de solutions pour faire face aux variations de clientèles, conformément à la politique sur le processus de consultation;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'INVITER les conseils d'établissement des écoles de ce secteur, les directions d'école et les commissaires concernés à participer à des rencontres de travail avec le Service de l'organisation scolaire, afin d'analyser les variations de clientèles qui pourraient se manifester à partir de 2008-2009 et de formuler des recommandations. À ces rencontres, des écoles voisines d'un autre secteur pourront également être invitées afin de participer aux recherches de solutions;

D'ORGANISER ces rencontres de travail entre janvier 2007 et juin 2007.

Adopté

SUSPENSION DE LA SÉANCE
Résolution n^o CC-061212-2596

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SUSPENDRE la séance pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 45.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-061212-2597

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 22 h.

ORGANISATION SCOLAIRE 2007-2008 : ÉCOLES SECONDAIRES SECTEUR EST

Proposition

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2007-2008 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que les deux écoles secondaires de Blainville ne peuvent accueillir tous les élèves de leur aire de desserte à partir 2007-2008;

ATTENDU que la Polyvalente Sainte-Thérèse peut accueillir plus d'élèves selon sa capacité d'accueil;

ATTENDU que l'aire de desserte de l'école Plateau Saint-Louis est la plus rapprochée de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE RATTACHER l'aire de desserte de l'école Plateau Saint-Louis au bassin d'alimentation de la Polyvalente Sainte-Thérèse pour les nouveaux élèves qui entrent en 1^{re} secondaire;

D'ACCOMPAGNER les nouveaux élèves de 1^{re} secondaire pour faciliter leur choix de cours à la Polyvalente Sainte-Thérèse, principalement en ce qui concerne l'inscription dans des projets spéciaux.

PREMIER AMENDEMENT

Proposition

Il est proposé par M. Alain Portelance

D'AMENDER la proposition de Mme Johanne Beaulieu en modifiant le dernier paragraphe par le texte suivant :

« *D'ACCOMPAGNER* les nouveaux élèves qui ne peuvent pas s'inscrire dans les écoles secondaires de Blainville et qui entrent en 1^{re} secondaire pour faciliter leur choix de cours à la Polyvalente Sainte-Thérèse, principalement en ce qui concerne l'inscription dans des projets spéciaux. »

La présidente juge l'amendement irrecevable, parce que modifiant l'essence de la proposition principale.

DEUXIÈME AMENDEMENT

Résolution n° CC-061212-2598

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

D'AMENDER la proposition de Mme Johanne Beaulieu en ajoutant au dernier paragraphe le texte suivant :

« ...en mettant en place des mesures spéciales favorisant les inscriptions des élèves en provenance de l'école Plateau Saint-Louis cette année. »

Adopté

La présidente appelle le vote sur la proposition amendée de Mme Johanne Beaulieu, laquelle se lit comme suit :

ORGANISATION SCOLAIRE 2007-2008 : ÉCOLES SECONDAIRES SECTEUR EST

Résolution n° CC-061212-2599

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2007-2008 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que les deux écoles secondaires de Blainville ne peuvent accueillir tous les élèves de leur aire de desserte à partir 2007-2008;

ATTENDU que la Polyvalente Sainte-Thérèse peut accueillir plus d'élèves selon sa capacité d'accueil;

ATTENDU que l'aire de desserte de l'école Plateau Saint-Louis est la plus rapprochée de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE RATTACHER l'aire de desserte de l'école Plateau Saint-Louis au bassin d'alimentation de la Polyvalente Sainte-Thérèse pour les nouveaux élèves qui entrent en 1^{re} secondaire;

D'ACCOMPAGNER les nouveaux élèves de 1^{re} secondaire pour faciliter leur choix de cours à la Polyvalente Sainte-Thérèse, principalement en ce qui concerne l'inscription dans des projets spéciaux, en mettant en place des mesures spéciales favorisant les inscriptions des élèves en provenance de l'école Plateau Saint-Louis cette année.

POUR (21) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, Maryse Chevalier, André Contant, Paola De Monte, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Lise Landry, Normand Lemay, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer, Johanne Roy et Alain St-Jean.

CONTRE (3) : Ginette Cyr, Thérèse Lessard et Alain Portelance.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2007-2008 : ÉCOLES SECONDAIRES SECTEURS EST ET OUEST

Résolution n^o CC-061212-2600

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2007-2008 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU l'importance d'impliquer les milieux dans la recherche de solutions pour faire face aux variations de clientèles, conformément à la politique sur le processus de consultation;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

D'INVITER les conseils d'établissement des écoles secondaires de l'ouest, les directions d'école et les commissaires concernés à participer à des rencontres de travail avec le Service de l'organisation scolaire, afin d'analyser les variations de clientèles qui pourraient se manifester à partir de 2008-2009 et de formuler des recommandations;

D'INVITER les conseils d'établissement des écoles secondaires de l'est, les directions d'école et les commissaires concernés à participer à des rencontres de travail avec le Service de l'organisation scolaire, afin d'analyser les variations de clientèles qui pourraient se manifester à partir de 2008-2009 et de formuler des recommandations;

D'ORGANISER ces rencontres de travail entre janvier 2007 et juin 2007.

Adopté

PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERNATIONALE – ÉCOLE SAINT-GABRIEL

Proposition

ATTENDU que le transfert des élèves de la 3^e secondaire du Programme d'éducation internationale de l'école Saint-Gabriel à l'école secondaire Rive-Nord pour l'année 2007-2008 a fait l'objet d'une résolution du conseil des commissaires, le 13 décembre 2005 (rés. n^o CC-051213-2343);

ATTENDU la demande formulée par le conseil d'établissement de l'école Saint-Gabriel, à l'effet de maintenir dans cette école le PEI secondaire 3, pour l'année scolaire 2007-2008;

ATTENDU que cette proposition n'a pas été soumise à la consultation sur le cadre d'organisation scolaire 2007-2008;

ATTENDU les obligations légales de la Commission scolaire;

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE CONSULTER les instances concernées sur la possibilité de maintenir le PEI secondaire 3 à l'école Saint-Gabriel pour l'année scolaire 2007-2008, en vue d'une décision du conseil des commissaires qui devra être prise à ce chapitre particulier à sa prochaine séance ordinaire, le 23 janvier 2007.

La présidente juge la proposition recevable, car en relation avec un point à l'ordre du jour.

Le conseil en appelle de la décision de la présidente. L'appel est mis au vote.

POUR (11) : Josée Bastien, Maryse Chevalier, André Contant, Ginette Cyr, Sandra East, Paule Fortier, Claude Girard, Normand Lemay, Johanne Roy et Alain St-Jean.

CONTRE (13) : Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance et Guylaine Richer.

Rejeté

Mme Maryse Chevalier quitte temporairement son siège à 10 h 40.

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2007-2008

Résolution n^o CC-061212-2601

ATTENDU les orientations retenues au regard du Cadre d'organisation scolaire 2007-2008, tant pour le primaire que pour le secondaire;

ATTENDU que la Commission scolaire doit, en vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, adopter à chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et que ce plan doit être transmis à chaque municipalité régionale de comté ou communauté urbaine dont tout ou partie du territoire recoupe celui de la commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, l'école est établie par la commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu des articles 211 (écoles) et 100 (centres) de ces mêmes lois, la commission scolaire détermine, compte tenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école;

ATTENDU les recommandations de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER les documents suivants tels qu'amendés, en vertu des résolutions suivantes : CC-061212-2583, CC-061212-2584, CC-061212-2585, CC-061212-2586, CC-061212-2587, CC-061212-2588, CC-061212-2589, CC-061212-2590, CC-061212-2591, CC-061212-2592; CC-061212-2594; CC-061212-2595; CC-061212-2599; CC-061212-2600;

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2007-2010;
- Liste des écoles et actes d'établissement 2007-2008;

- Liste des services éducatifs dispensés dans les établissements 2007-2008 et planification d'utilisation des locaux réservés aux EHDAA (sous réserve des amendements qui seraient adoptés au printemps, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves);
- Actes d'établissement modifiés;
- Répertoire des aires de desserte;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 444.

Mme Maryse Chevalier reprend son siège à 10 h 55.

POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

Proposition

ATTENDU qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire détermine les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU que les critères d'inscription doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves et que copie doit en être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement;

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents et du comité consultatif des services aux EHDAA sur des adaptations aux articles 8.3.3, 8.3.4, 9.2.1, 9.2.2 et 9.2.3 de la politique;

ATTENDU que les modifications proposées touchent les opérations d'inscription et de transferts d'élèves;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER les modifications à la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements, telles que déposées le 12 décembre 2006;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 445.

PREMIER AMENDEMENT

Résolution n° CC-061212-2602

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

D'AMENDER la proposition de Mme Johanne Beaulieu en modifiant le texte du 2^e paragraphe du point 8.1, qui se lira comme suit :

« Les élèves ayant formulé une demande avant le 1^{er} juin (excluant les demandes de choix d'école) reçoivent une confirmation d'inscription avant la fermeture des écoles pour le congé estival. Les élèves admis après cette date, mais avant le 15 août, reçoivent une confirmation au plus tard dans la 4^e semaine d'août. »

Adopté

DEUXIÈME AMENDEMENT

Résolution n° CC-061212-2603

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'AMENDER la proposition de Mme Johanne Beaulieu en ajoutant le texte suivant à la fin du point 8.3.4 :

« f) lorsque l'élève annonce un changement d'adresse après le 31 mars tout en demeurant dans la même aire de desserte. »

et en modifiant le texte du 1^{er} paragraphe du point 9.2.1, qui se lira comme suit :

« Au préscolaire et au primaire, lorsque le nombre d'élèves inscrits dépasse les maxima prévu à la convention collective des enseignants pour un niveau de classe donné, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles s'assure de transférer le minimum d'élèves en identifiant le ou les élèves en surplus. Pour déterminer les élèves qui seront transférés, la Commission applique dans l'ordre, les critères suivants :»

Adopté

POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

Résolution n° CC-061212-2604

ATTENDU qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire détermine les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU que les critères d'inscription doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves et que copie doit en être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement;

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents et du comité consultatif des services aux EHDAA sur des adaptations aux articles 8.3.3, 8.3.4, 9.2.1, 9.2.2 et 9.2.3 de la politique;

ATTENDU que les modifications proposées touchent les opérations d'inscription et de transferts d'élèves;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER les modifications à la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements, telles que déposées le 12 décembre 2006;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 445.

Adopté

CESSION DE TERRAIN À LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution n° CC-061212-2605

ATTENDU la collaboration entre la Ville de Saint-Eustache et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tel qu'en témoigne le protocole d'entente relatif à l'utilisation des locaux et des aménagements sportifs ou récréatifs ainsi qu'à l'échange de services entre les deux organismes;

ATTENDU que la Ville de Saint-Eustache, par sa résolution 2006-09-468, propose de construire un complexe de soccer intérieur adjacent à l'école secondaire des Patriotes (ESP);

ATTENDU l'accord de principe donné par le comité exécutif, par lequel la CSSMI accepte de collaborer à la réalisation du projet de la Ville, sous réserve d'un avis favorable du conseil d'établissement de l'ESP et d'une entente sur les modalités d'implantation et d'utilisation du complexe, tel que stipulé à la résolution n° CE-060912-1418;

ATTENDU le protocole d'entente sur les modalités d'implantation et d'utilisation du complexe approuvé par le comité exécutif (rés. n° CE-061024-1441);

ATTENDU que la Ville de Saint-Eustache a approuvé le protocole d'entente par sa résolution 2006-11-586;

ATTENDU la signature du protocole par la CSSMI et la Ville de Saint-Eustache;

ATTENDU l'accord du conseil d'établissement de l'école secondaire des Patriotes, tel que stipulé dans sa résolution CE-ESP-061003-604;

ATTENDU la résolution n° CC-061024-2557 du conseil des commissaires qui accepte en principe la cession du terrain nécessaire à la construction du complexe de soccer intérieur;

ATTENDU que le terrain à céder portera le n° de lot 3907547 et que sa superficie est d'environ 18 260,8 m²;

ATTENDU que le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire prévoit qu'une commission scolaire n'a pas à obtenir l'autorisation ministérielle avant d'aliéner un immeuble dont la valeur est inférieure à 100 000 \$;

ATTENDU que le lot n° 3907547 a une valeur inférieure à 100 000\$, selon le rôle d'évaluation municipale de la Ville de Saint-Eustache;

ATTENDU que cette cession sera résolue si le projet ne se réalise pas et que le protocole d'entente conclu entre la CSSMI et la Ville de Saint-Eustache n'est pas respecté;

Il est proposé par Mme Maryse Chevalier

D'AUTORISER la cession du terrain portant le n° de lot 3907547 et d'une superficie d'environ 18 260,8 m² nécessaire à la construction du complexe multisports à la Ville de Saint-Eustache;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document pour donner effet aux présentes et de le verser au répertoire sous la cote 446.

Adopté

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-061212-2606

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE PROLONGER la séance.

Adopté

Il est 23 h 15.

MM. André Contant et Normand Lemay quittent leur siège à 23 h 15.

HUIS CLOS

Résolution n^o CC-061212-2607

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 23 h 20.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n^o CC-061212-2608

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 0 h.

Mme Maryse Chevalier et M. Benoît Gagnon quittent leur siège à 0 h.

REMERCIEMENTS

Résolution n^o CC-061212-2609

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE REMERCIER le comité organisateur des Jeux d'hiver du Québec 2009, principalement Mme Lyne Deschamps pour sa participation exceptionnelle aux travaux du comité.

Adopté

RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE

Résolution n^o CC-061212-2610

ATTENDU les orientations gouvernementales en matière de renouvellement pédagogique, lesquelles s'inscrivent dans une tendance mondiale et visent à adapter l'école au 21^e siècle;

ATTENDU les orientations de base du renouvellement pédagogique, qui visent à accroître la réussite des élèves et leur persévérance scolaire;

ATTENDU les six lignes d'action prioritaires du gouvernement, notamment :

- intervenir dès la petite enfance;
- enseigner les matières essentielles;

- donner plus d'autonomie à l'école;
- intensifier la réforme de la formation professionnelle et technique;
- consolider et rationaliser l'enseignement supérieur;
- donner un meilleur accès à la formation continue;

ATTENDU que ces nouvelles orientations impliquent des changements importants au sein des établissements et des pratiques pédagogiques;

ATTENDU que des changements de cette importance ne peuvent se réaliser sans la collaboration des principaux intervenants et en premier lieu des enseignantes et des enseignants;

ATTENDU toute la mobilisation de cette question dans l'opinion publique et l'information souvent contradictoire diffusée sur le sujet, notamment avec la création de mouvements pro ou anti-réforme;

ATTENDU l'intérêt du renouveau pédagogique pour les parents, premiers responsables de l'éducation de leur enfant;

ATTENDU le caractère incontournable du renouveau pédagogique et ce, nonobstant le fait que des améliorations puissent être apportées;

ATTENDU les mesures déjà mises de l'avant par la Commission scolaire en termes de formation, de soutien et d'accompagnement des enseignantes et des enseignants, premiers responsables de leur formation;

ATTENDU les structures de participation des enseignantes et des enseignants, prévues à l'entente locale;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE DEMANDER à la direction générale de prendre les moyens appropriés pour que les parents soient informés adéquatement des enjeux du renouveau pédagogique;

DE RÉITÉLER l'invitation aux syndicats représentant les enseignantes et les enseignants à participer au sein des instances prévues, afin que ces changements importants puissent être apportés dans un esprit de collaboration, dans le meilleur intérêt des élèves.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-061212-2611

Il est proposé par Mme Sandra East

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 0 h 15.

Paule Fortier, présidente

Rémi Tremblay, secrétaire général